



Succession : durée trop longue

Par cocolebel

Bonjour,

La succession de mes parents est ouverte depuis 1 an maintenant. Celle-ci n'avance pas. Nous sommes 4 enfants concernés et ne nous entendons pas. Deux d'entre elles font perdurer la situation malgré les solutions proposées par moi et l'une de mes soeurs auprès du Notaire (baisse de vente du bien immobilier de nos parents en lien avec l'agence immobilière, accord d'achat aux prix estimés des autres biens de nos parents....).

Quoi faire pour débloquer la situation ? Malgré les rdvs téléphoniques et les mails adressés au Notaire qui se trouve en province nous sommes dans l'expectative ma soeur et moi faute d'informations qui restent partielles et sans action. Impossible d'aller au-delà et d'en savoir plus.

La solution de procédure est-elle opportune dans un cas comme celui-là ? La chambre des Notaires est-elle à contacter pour accélérer la finalisation de cette succession ?

Vous remerciant par avance,

Cdt

CL

Par isernon

bonjour,

si des héritiers sont taisants, ils doivent être sommés, par les héritiers, de prendre parti.

un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers, seul un juge saisi a ce pouvoir.

la chambre départementale des notaires n'a pas pour fonction de régler les litiges entre héritiers.

pour finaliser la succession, il faut consulter un avocat pour une éventuelle succession.

salutations